

Bibliothèque Anarchiste
Anti-copyright



Rapport du 20 août 1882

Commissaire Perraudin

Commissaire Perraudin
Rapport du 20 août 1882
20 août 1882

extrait le 20 juillet 2026 de Wikisource - original fourni par *Archives anarchistes*
Rapport documentant l'implantation du mouvement anarchiste en France, en particulier autour de la région lyonnaise. S'intéresse particulièrement à la réunion de l'Internationale noire tenue en début août à Genève.

fr.anarchistlibraries.net

20 août 1882

Je ne crois pas me tromper en indiquant parmi les causes principales qui ont favorisé l'extension et le développement du parti Anarchiste en le poussant aux excès les plus audacieux deux :

1. La loi sur la presse dont toutes les prescriptions sont éludées par suite de la suppression du cautionnement et de la responsabilité directe du journal ou de l'imprimeur qui ne repose plus, au point de vue criminel, que sur le gérant qui est toujours un homme de faible n'offrant pas la moindre garantie, n'ayant absolument rien à perdre, et recherchant même dans un but de vaine popularité politique une condamnation à laquelle il a soin de se soustraire.
2. La loi sur les réunions publiques qui a établi la responsabilité du bureau et enlevé au représentant de l'administration le droit d'empêcher de mettre en discussion des questions étrangères à l'objet de la réunion, et de les dissoudre sauf en cas de tumulte et de troubles.

Les Anarchistes, qui ne reconnaissent pas la loi et qui prétendent s'honorer en la violant ouvertement pour faire acte de révolutionnaires, sont absolument les maîtres dans toutes les réunions à l'assaut desquelles ils marchent comme un seul homme et avec une audace que rien ne déconcerte ; en sorte qu'aujourd'hui il est matériellement impossible d'organiser une réunion publique politique sans qu'ils la fassent tourner à leur profit ou tout au moins qu'ils la fassent avorter quand ils ne peuvent pas faire autrement. Ces réunions donnent lieu à des scènes de pugilat, les gens honnêtes y sont hués, conspués, et les commissaires de police réduits au rôle de témoins impuissants ne pourront bientôt plus y assister sans être insultés et menacés, et même sans être exposés à de grands dangers.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de mes sentiments respectueux & dévoués.

Le Commissaire Spécial,

[signature]

tionnaire laquelle serait appelée à Genève si les circonstances l'exigeaient, il paraît certain que cette ville est le centre d'action au moins pour les régions du Sud-Est et du Midi.

Les poursuites dont le journal Anarchiste de la Fédération Lyonnaise est l'objet ne produisent pas l'effet qu'on était en droit d'en attendre. Malgré des condamnations sévères, la Fédération qui fait beaucoup de recrues parmi la jeunesse exaltée de la classe ouvrière, trouve facilement des gérants qui semblent rechercher l'occasion de se poser en martyrs, en s'élevant tout d'un coup, par une condamnation aux conséquences de laquelle ils ont soin de se soustraire, au premier rang parmi les révolutionnaires victimes de la persécution bourgeoise et gouvernementale. Et cet organe, qui n'a rien à redouter des amendes encourues, loin d'atténuer la violence de ses attaques, ne fait que l'accentuer encore davantage, jetant en quelque sorte un audacieux défi à la société qu'il menace, à la justice et au Gouvernement du pays.

À mon avis, ce parti qui s'organise, se développe et s'étend chaque jour davantage, dont les théories destructives et incendiaires trouvent des partisans jusque dans les simples communes, ne présente pas pour le moment un danger imminent, bien qu'il paraisse décidé à négliger un peu la propagande par la parole et les écrits pour s'engager dans la propagande par le fait, c'est-à-dire à passer des menaces aux actes; mais il ne faut pas se dissimuler qu'il peut devenir à un moment donné, excessivement dangereux surtout dans les grandes villes comme Lyon où la population est aujourd'hui profondément divisée en Conservateurs, Républicains, Républicains radicaux, Socialistes, Collectivistes et Anarchistes, division qui s'accentue chaque jour davantage et qui fait un tort considérable au Gouvernement de la République dont les forces vives s'affaiblissent au seul profit des partis réactionnaires ou socialistes ou anarchistes.

Si nous avons la guerre avec une puissance quelconque ou même une crise industrielle sérieuse, accompagnée de grèves assez étendues qu'il entre dans les moyens d'action révolutionnaire de provoquer pour exciter la classe ouvrière à la révolte, il est à peu près certain que les Anarchistes qui attendent (ils ne s'en cachent pas) un de ces moments favorables pour agir ne manqueraient pas d'entrer résolument dans l'action et de tenter un mouvement qui, une fois commencé, pourrait prendre de graves proportions attendu que les socialistes et les collectivistes, qui ne diffèrent avec eux que sur les moyens d'exécution, s'y associeraient sans aucun doute.

Monsieur le Secrétaire Général,

En vous adressant le compte-rendu ci-joint de la réunion anarchiste internationale de Genève des 13, 14 et 15 du août, je vous ferai remarquer qu'il existe des différences sur certains points très importants entre ce compte-rendu et celui qui vous a été fourni par M. Gallet. Il ne saurait guère en être autrement, du reste, en raison des difficultés que l'on éprouve pour faire après diverses séances un compte-rendu bien exact quand il a été impossible de prendre des notes.

Mon correspondant ayant assisté à toutes les séances et s'étant tenu constamment en rapport avec les principaux membres du parti anarchiste, j'ai tout lieu de croire que son compte-rendu est beaucoup plus exact, surtout en ce qui concerne la rédaction du manifeste anarchiste, les moyens d'action révolutionnaire préconisés & l'intervention d'un délégué de Montceau-les-Mines, que celui que vous m'avez communiqué, d'autant plus qu'il a pour lui la pratique, l'intelligence et la capacité indispensables en pareil cas.

J'ai eu avec lui, aujourd'hui, une entrevue qui me permet d'ajouter à mon rapport ci-joint rédigé d'après les renseignements pour lui fournis, quelques indications complémentaires.

1. Le nombre des délégués ou adhérents assistant aux séances de la réunion Internationale était bien de 54 et non de 65, chiffre indiqué dans le rapport de M. Gallet. Deux femmes seulement sont comprises dans ce chiffre de 54 y assistèrent bien en curieuses : la maîtresse du compagnon Herzig et celle d'un Russe évadé de Sibérie qui sort au restaurant de Mme veuve Graissot, mais la Nihiliste Russe Vera Zassoulitch ne s'y trouvait pas.
2. Le Secrétaire de la réunion, G. Herzig, domicilié à Genève, rue Montbrillant, 20, et non Hentzig comme l'a écrit M. Gallet serait sujet suisse et non sujet russe comme son rapport l'indique.
3. Aux délégués désignés comme ayant pris le plus souvent la parole dans les séances, il convient d'ajouter à mon rapport le compagnon Déjoux, de Lyon, ancien gérant du « Droit Social » réfugié en Suisse à la suite d'une condamnation, délégué de la section de Lausanne, lequel a parlé principalement sur les moyens d'action révolutionnaire à employer.
4. Les membres de la commission chargée d'élaborer le manifeste ci-joint discuté et adopté par la réunion sont : Elisée Reclus, Bordat, Vaillat, Michel, Herzig et Tcherkesoff.
5. Après la réunion du lundi 14 qui eut lieu dans la matinée, plusieurs délégués se rendirent à Lausanne où une réunion organisée par la Fédération

Jurassienne devait avoir lieu à 8 heures du soir, salle de la Tonnalhe, réunion dans laquelle les compagnons Déjoux et Bordat devaient faire une conférence contradictoire sur le sujet suivant : Dieu et l'État.

Douze à quinze cents personnes environ assistaient à cette réunion présidée par le compagnon Valadier, de Lyon. Chaque orateur ne devait parler que pendant dix minutes, d'après un vote émis sur la proposition des conservateurs qui étaient en majorité, dans le but d'empêcher les Anarchistes d'escamoter la discussion, selon leur habitude, en occupant seuls toute la séance.

De nombreux orateurs Lausannois combattirent vivement et très énergiquement les théories anarchistes sur la question de la propriété, la seule discutée.

Des interpellations très vives de personne à personne s'étant produites, un agent serait intervenu et aurait mis le président en demeure de les empêcher sous peine de se voir arrêter. Plusieurs gendarmes se tenaient à la porte d'entrée de la salle.

Un peu avant minuit, Bordat voulant discuter la question à l'ordre du jour : Dieu et l'État, déclara que « Dieu n'était qu'un mannequin ignoble » paroles qui provoquèrent d'immenses protestations et un grand désordre.

Le président, sur la réquisition du cafetier propriétaire de la salle, se vit alors dans la nécessité de faire lever la séance.

Dans la section Jurassienne de Lausanne, il y a paraît-il beaucoup d'Italiens, et plusieurs d'entre eux, pendant la réunion et en prévision de désordres ou de l'intervention de la police, auraient préparé leur couteau qu'ils tenaient tiré ouvert dans leur poches.

6. Bien que le rapport de M. Gallet ne parle nullement de la présence à la réunion Internationale d'un délégué de Montceau-les-Mines, mon indicateur affirme qu'il y a fait son apparition comme je l'ai dit, dans la séance du dimanche soir, 13, et y a tenu le langage que j'ai rapporté.

Ce délégué qui a pris le nom de Girardet fils, a dit en dehors de la réunion qu'il était ou qu'il connaissait l'état de coiffeur. À la pension il aurait dit aussi qu'il était poète à ses heures, et il aurait déclamé en les lisant des vers très mal faits sur la révolution et la bourgeoisie, dont il s'est dit l'auteur.

Cet homme serait âgé d'environ 36 à 38 ans, de taille moyenne, cheveux châtons, courts, moustache tirant sur le blond, visage ovale, teint hâlé quoique sanguin.

Signe particulier : Il boite fortement de la jambe gauche et s'appuie sur une canne en marchant.

Il est donc facile de le reconnaître.

Ce délégué qui avait un vêtement complet en drap d'hiver couleur marron-clair rayé quadrillé, et son porte-monnaie bien garni de pièces d'or, après avoir assisté à la réunion de Lausanne du lundi 14 août, aurait quitté Genève le lendemain dans la matinée sans assister aux dernières séances de la réunion internationale après avoir eu toute fois un entretien particulier avec les compagnons Herzig et Tcherkesoff qui paraissent être les chefs de la section de propagande de Genève, disant qu'il partait pour Neuchâtel.

7. Aux séances du dimanche et à celle du lundi matin 14, assistait un individu portant le ruban de la médaille de Crimée, ce qui aurait fait murmurer les Russes, se disant Anarchiste et être venu de Lyon pour assister à la réunion intime.

Il a donné un nom qui n'a point été retenu et il n'a pas pris la parole.

Personne parmi les compagnons de Lyon ou autres ne le connaissant, il aurait été suspecté, filé, et le lundi, après la réunion du matin, surpris dans un café avec un agent de la police de Genève. Se voyant ainsi surveillé il aurait immédiatement disparu et on ne l'aurait plus revu.

Cet homme pourrait bien être l'indicateur qui a fourni à M. Gallet les renseignements contenus dans son rapport du 17 courant.

Il est incontestable que depuis six mois les groupes Anarchistes ont gagné beaucoup non seulement au point de vue numérique mais encore au point de vue de la propagande et de l'action révolutionnaires. Ce parti qui prêche ouvertement la résistance à la loi, même par la force, la destruction de l'État et de toutes les Institutions, la reprise du sol, de l'outillage et des usines des mains des propriétaires et des patrons, le pillage des caisses publiques, des maisons de banque et de crédit, en un mot, la destruction, par la révolution violente de la bourgeoisie, du clergé, de la magistrature, de l'autorité et de l'État lui-même, devient de plus en plus agressif et audacieux. Ce qui s'est passé le 16 du courant, à la cour d'assises du Rhône, et le même jour, à la réunion de la salle de la Perle, à la Croix-Rousse où une centaine d'Anarchistes, s'érigeant en tribunal révolutionnaire ont voté un arrêt de mort contre les juges et les jurés qui venaient de condamner à deux années d'emprisonnement les Compagnons Crestin et Bonthoux ; le manifeste rédigé et voté à la réunion Internationale de Genève les 13 et 14 du courant, et les moyens d'action révolutionnaires qui y ont été préconisés et recommandés, en sont une preuve frappante et matérielle.

D'après la décision pour laquelle la Commission organisatrice de la réunion Internationale de Genève, en terminant ses séances, a décidé que tous les membres présents à la réunion feront partie de la commission exécutive révolu-